

LE SYSTEME D'INFORMATION DE LA SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS IONISANTS (SISERI) : PERSPECTIVES ET ENJEUX.

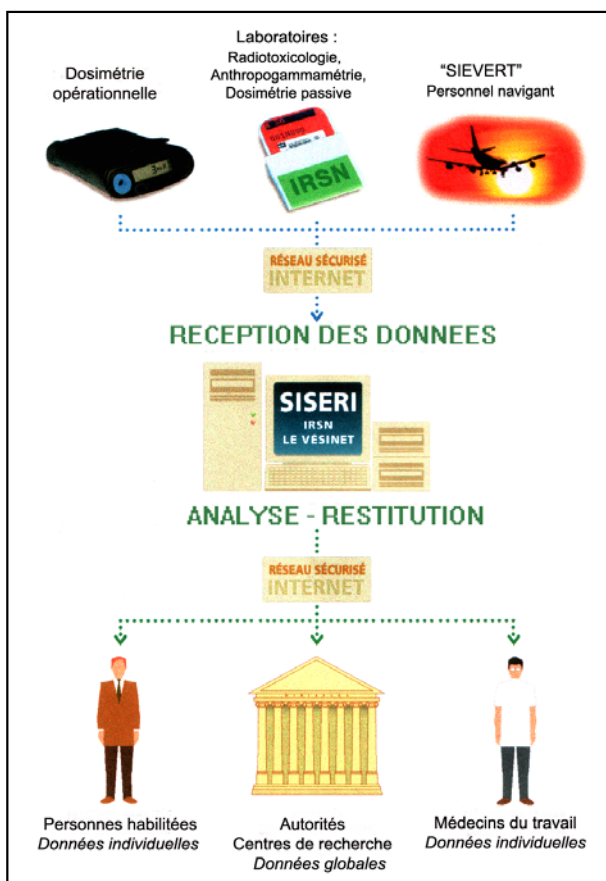
G. Barbier¹, D. Crescini¹, A. Biau¹, D. Bergot²

¹IRSN – Site du Vésinet, 31, route de l'Ecluse, 78116 Le Vésinet Cedex

²Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité / Direction des relations du travail, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15

L'unité SISERI de l'IRSN exploite une base de données locale et unique permettant de centraliser, traiter et restituer les données dosimétriques des travailleurs. Afin de répondre aux exigences de la réglementation, elle a mis en place le projet SISERI (Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants). Ce nouveau système d'information, qui devrait être opérationnel au premier semestre de l'année 2004, deviendra un outil incontournable de la radioprotection.

Les deux décrets du 24 décembre 1998, suivis de leurs arrêtés d'application du 23 mars 1999 ont, avec la mise en place de la dosimétrie opérationnelle, accru de façon considérable la volumétrie des données dosimétriques transmises à l'IRSN et ont rendu nécessaire la définition d'un nouveau système de centralisation des données -SISERI- accessible, sous certaines contraintes, de l'extérieur par des personnes autorisées. L'enjeu est triple : il s'agit, d'une part de permettre comme auparavant le cumul des doses reçues sur la carrière professionnelle d'un travailleur identifié par son numéro RNIPP, d'autre part de disposer d'un outil permettant d'optimiser les expositions en milieu de travail en permettant aux acteurs de la radioprotection d'accéder aux données dosimétriques des travailleurs et enfin de contribuer à des recherches ou études épidémiologiques.



Les fonctionnalités du système, qui seront présentées, ont fait l'objet de concertations entre les différents acteurs : la Direction des Relations du Travail pour les aspects réglementaires (avec notamment l'intégration des nouvelles dispositions du décret du 31 mars 2003 et de ses futurs arrêtés en cours de rédaction), les personnes compétentes en radioprotection et médecins du travail –déjà utilisateurs de la base de données locale-, et l'IRSN.

Les possibilités et modalités techniques d'accès au système par les différents acteurs de la radioprotection, les modes d'échanges de données, les échéances, seront précisées.

Un bilan d'exploitation de la base de données locale sera présenté. Les informations gérées concernent plus de 270 000 travailleurs (cartes DATR, données dosimétriques, etc) et près de 10 000 entreprises (personnes dites « habilitées », médecins du travail).

Une présentation des études statistiques déjà menées ou en cours, donnera les perspectives sur l'apport du système d'information SISERI en matière de recherche ou d'étude épidémiologique.